

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

---

(Du 9 août 1924.)

Le gouvernement britannique a accordé l'exequatur à M. le Dr. Arnold Schedler, nommé consul honoraire de Suisse à Manchester, le 27 mai 1924.

---

L'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud, du 20 juin 1924, concernant la vente de la viande conditionnellement propre à la consommation est ratifié.

(Du 12 août 1924.)

Le Conseil fédéral approuve le transfert du portefeuille suisse de l'« Urbaine », Compagnie anonyme d'assurances sur la vie humaine, à Paris, avec ses droits et obligations, à la « Vita », Compagnie d'assurances sur la vie, à Zurich.

---

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

1° au canton du Tessin, 30% des frais de la construction d'un chemin de dévestiture de Muggio à Scudellate (devis: fr. 160 000; maximum: fr. 48 000);

2° au canton de St-Gall, 20% des frais de la reconstruction de deux étables sur les alpages « Unter Langgner » et « Naus Obersäss », commune de Grabs (devis: fr. 45 000; maximum: fr. 9000).

---

## NOMINATIONS

---

(Du 12 août 1924.)

### *Département militaire.*

Adjoint de l'intendance du fort d'Andermatt: le capitaine Samuel Imobersteg, de Zweisimmen, jusqu'ici commis de 1<sup>re</sup> classe au bureau des fortifications du Gothard.

*Département des finances et des douanes.**Administration fédérale des contributions.*

Contrôleur de 1<sup>re</sup> classe: M. le Dr. Charles Strasser, de Winterthour, jusqu'ici employé à titre provisoire de l'administration des contributions.

*Administration des douanes.**Direction générale des douanes.*

Traducteur: M. Paul de Lalive d'Épinay, de Fribourg, jusqu'ici traducteur à titre provisoire à cette direction.

Secrétaires de chancellerie: MM. Paul Redard, des Verrières, aide de 1<sup>re</sup> classe au bureau des douanes à Berne, et Hans Rupp, de Signau, commis de 1<sup>re</sup> classe à la direction générale des douanes.

---

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

---

**Département fédéral des finances.****Tirage au sort des obligations de l'emprunt fédéral  
3 % de 1897.**

Le tirage au sort des obligations de l'emprunt fédéral 3% de 1897, appelées au remboursement pour le 31 décembre 1924, aura lieu lundi, le 15 septembre 1924, à 10 heures du matin, bureau n° 71, bâtiment de l'administration du département fédéral des finances, à Berne.

Berne, le 13 août 1924.

Département fédéral des finances,  
Service de caisse et de comptabilité.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.08.1924
Date	
Data	
Seite	349-350
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 049

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.